

ARRETE DU MAIRE N° 628/2023
Relatif à la circulation et au stationnement
Faubourg des Vosges et rue des Trois-Epis à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement et l'extension du réseau gaz, Faubourg des Vosges et rue des Trois-Epis à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du mardi 21 novembre 2023 au vendredi 1^{er} décembre 2023 de la façon suivante :

Phase n°1 : le 21 novembre 2023 :

Faubourg des Vosges (dans le sens Munster-Colmar)

- Route barrée avec mise en place d'une déviation par les rues des Trois-Châteaux et Feldkirch.

Phase n°2 : le 22 novembre 2023 :

Faubourg des Vosges (dans le sens Colmar-Munster)

- Route barrée avec mise en place d'une déviation par les rues Frères Widal et René Schmitt.

Phase n°3 : du 23 novembre 2023 au 1^{er} décembre 2023 :

Rue des Trois-Epis

- Route barrée avec mise en place d'une déviation par les rues René Schmitt et Frères Widal.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- LGTP ;
- TRACE ;

- SIVOM (transport Kunegel) ;
- Riverains ;
- SDIS ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 15 novembre 2023



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité